

100ème anniversaire ESC, 24 juin 2009
Dominique Arlettaz

Madame la Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture,
Madame la Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement,
Monsieur le Juge fédéral,
Monsieur le Procureur de la Confédération,
Monsieur le Juge d'instruction cantonal et futur commandant de la police cantonale vaudoise,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités politiques et judiciaires, des polices cantonales et communales, ainsi que des gardes-frontières,
Monsieur le Général de la Gendarmerie française,
Monsieur le Doyen de la Faculté de droit et des sciences criminelles,
Monsieur le Directeur de l'Ecole des sciences criminelles,
Mesdames et Messieurs les collaborateurs et étudiants de l'Ecole des sciences criminelles,
Mesdames et Messieurs les anciens de l'Ecole des sciences criminelles,
Monsieur le Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg,
Mesdames et Messieurs les représentants des universités, instituts et laboratoires partenaires de l'Ecole des sciences criminelles,
Mesdames et Messieurs les invités,

L'histoire de l'Université de Lausanne est intéressante à plus d'un titre. Si sa création en 1537 et ses premiers pas ont indiscutablement eu pour but de former les cadres indispensables à l'assise du pouvoir religieux, administratif et politique, elle a très vite dépassé cet objectif et s'est fait, heureusement, prendre au piège de la curiosité.

Ainsi, elle s'est développée en attirant à Lausanne des personnalités qui voulaient comprendre l'homme et la nature, qui voulait créer du savoir et le transmettre.

Ceux qui ont construit l'Université de Lausanne à travers les siècles ont été des scientifiques remarquables, dans la mesure où ils ont eu l'ambition d'étendre le champ de compétences de l'Université au-delà de ce qui était imaginable, en particulier dès la seconde moitié du 19ème siècle.

Il est certain que Rodophe Archibald Reiss fait partie de ces gens-là. Il est venu à Lausanne pour préparer une thèse de doctorat en chimie auprès du Professeur Brunner, thèse qu'il a soutenue avec succès en 1898 et qui est consacrée à l'action des persulfates alcalins sur quelques composés organiques et à l'étude des dichroïnes souffrées.

Vous constaterez que ses préoccupations originales n'étaient pas directement liées aux sciences criminelles!

Mais très vite, sa curiosité l'emmène vers ce qui deviendra sa passion: la photographie, la photographie dans toutes ses composantes puisqu'il a largement

contribué à l'installation de la radiographie en Faculté de médecine et, bien sûr à la naissance de la photographie judiciaire en tant que science.

Sa passion s'est certainement rapidement transformée en ténacité puisqu'elle le poussa à demander et à obtenir du Grand Conseil une modification de la Loi sur l'instruction publique supérieure afin de créer le "Diplôme d'études de police scientifique".

C'était en 1909, la curiosité et la volonté de Reiss avait réussi, le tour était joué et c'est ce que nous célébrons aujourd'hui.

Mais vous constaterez que pendant la décennie qui sépare sa thèse de doctorat à la création de 1909, il a dû se passer des choses dans la tête de Reiss. Probablement que personne ne le sait exactement, mais je ne peux m'empêcher de penser que ces années ont vraisemblablement été l'occasion d'un foisonnement d'idées.

Mesdames et Messieurs, célébrer les 100 ans de l'Institut de police scientifique qui s'est élargi en l'Ecole des sciences criminelles, c'est fêter pour attirer l'attention des étudiants et des chercheurs d'aujourd'hui sur l'imagination, la curiosité, et l'esprit de découverte des pionniers de l'Ecole des sciences criminelles, et en particulier du Professeur Reiss, qui a pratiquement initié un domaine entier du savoir.

Permettez-moi de remarquer que les autorités académiques et politiques de l'époque avaient compris l'intérêt de développer le domaine des sciences criminelles du point de vue de la création du savoir et du point de vue de l'apport de cette discipline à la connaissance de l'humain et donc à la société toute entière.

Et cela sans qu'ils se soient souciés d'indicateurs et de ce que l'on appelle volontiers aujourd'hui la masse critique. Ce qui me fait dire cela est que l'Ecole de sciences criminelles a décerné moins de 2 diplômes en moyenne par an pendant ses 80 premières années d'existence !

Mais ensuite, il y a eu un changement très marqué. C'est à cette époque que j'ai fait personnellement la connaissance de l'Institut dont nous fêtons le centenaire.

Arrivé à l'UNIL comme jeune professeur, je devais donner un cours aux étudiants de première année de ce qui s'appelait alors l'IPSC.

Les étudiants n'étaient pas très nombreux (ils étaient 26 pour des raisons que les anciens connaissent), mais j'avais besoin de mieux comprendre les objectifs de leur plan d'études qui me semblait assez étrange dans la mesure où il était composé d'enseignements judicieusement choisis dans pratiquement toutes les facultés de l'Université.

J'ai donc très rapidement souhaité chercher l'information à la bonne source, chez le Professeur Pierre Margot qui m'a très aimablement fait visiter son royaume: l'IPSC dans les combles de l'Ecole de chimie à la Place du Château. C'était extraordinaire de voir son regard pétillant lorsqu'il me racontait tout ce qui se passait dans si peu de place !

Depuis lors, nous savons bien que l'Institut de police scientifique et l'Ecole des sciences criminelles se sont formidablement développés tant en ce qui concerne les crédits de recherche obtenus et les mandats d'expertises effectués (en 2008 430 expertises judiciaires et 2 millions et demi de fonds de recherche) que par le nombre de ses étudiants (l'an dernier, 31 bachelors, 50 masters et 4 doctorats ont été délivrés à l'ESC).

Il y a quelques semaines, l'Ecole des sciences criminelles a été la vedette des Mystères de l'UNIL: une affiche de rêve pour cette vitrine publique de l'Université qui a attiré près de 15'000 visiteurs.

Reconnaissons le tous: qui n'est pas fasciné lorsqu'il entend parler de l'Ecole des sciences criminelles? Qui n'imagine pas que le 6ème étage du Bâtochime foisonne de quelques copies conformes d'Hercule Poirot et de Mrs Marple ?

Qui ne pense pas à toutes sortes de crimes mystérieux ou rocambolesques élucidés par les experts scientifiques de l'UNIL? Qui ne souhaite pas se faufiler un jour dans les labos et dans le stand de tir de l'Institut de police scientifique ? Et celui qui ose s'y risquer se retrouve bloqué devant des portes fermées, confidentialité oblige, ce qui ne fait qu'augmenter sa fascination.

De là à penser que les vedettes des Mystères de l'UNL 2009 sont de véritables magiciens, il n'y a qu'un pas que je franchirai allègrement, preuve à l'appui. Une simple observation va vous montrer que ces gens ont un véritable don de prémonition.

En effet, si vous pensez aux principales caractéristiques de l'Ecole des sciences criminelles, vous conviendrez que ses activités sont, depuis son origine en 1909, fortement ancrées dans un esprit de recherche de pointe, qu'elles sont avant tout interdisciplinaires puisqu'elles font appel à des compétences en sciences naturelles, en sciences de la vie, en droit, en médecine, en psychologie, en sciences sociales et en économie, et qu'elles se situent vraiment aux carrefours des sciences naturelles et des sciences humaines et sociales.

Ces activités de recherche et d'expertise sont directement tournées vers les préoccupations de la société qui veut des réponses à des questions difficiles mais profondément humaines.

Par ailleurs, l'ESC occupe un créneau unique dans le paysage universitaire suisse, et elle est devenue un acteur très actif de la construction de la place universitaire lausannoise par sa forte collaboration avec l'EPFL et le CHUV, et positionne l'Université de Lausanne sur le plan international de manière très originale.

Tout cela dès 1909 Mesdames et Messieurs, alors que cette énumération est exactement le résumé de la stratégie que l'UNIL a développé depuis 2006. 97 ans d'avance sur son temps: voilà le don de l'Ecole des sciences criminelles!

Cette Ecole est une alerte centenaire qui a les moyens de ses ambitions. Parmi ces moyens, permettez-moi de relever un réseau scientifique international tissé avec patience depuis bien longtemps, comme en témoigne la présence dans cette assistance de nombreux amis de l'ESC, un équipement scientifique de premier plan, des liens de confiance avec de nombreux partenaires non académiques, en particulier au sein des milieux judiciaires et de la police, mais surtout une relève extraordinaire constituée par de jeunes professeurs enthousiastes, par des jeunes chercheurs passionnés et par des étudiants extrêmement motivés et prêts à faire des efforts hors du commun pour réussir, sans oublier l'expérience, le charisme et le talent de son directeur.

Permettez-moi de terminer en partageant avec vous une réflexion. Qu'est-ce qui caractérise le mieux l'Ecole des sciences criminelles?

J'ai posé cette question il y a quelques années déjà au Professeur Pierre Margot qui m'a répondu sans hésiter: "c'est la notion de preuve". Sa réponse est indiscutable et illustre d'ailleurs parfaitement la raison du rattachement de l'ESC à la Faculté de droit et des sciences criminelles.

Et pourtant, je me permets de compléter sa réponse car j'aimerais ajouter une autre notion : celle du doute. En effet, je ne peux pas imaginer qu'un chercheur de l'ESC ne doive pas apprendre avant tout à douter et à utiliser ses compétences scientifiques pour dépasser le doute.

Johann Wolfgang Goethe écrivait: "*Au fond, on ne sait que lorsqu'on sait peu ; avec le savoir croît le doute*" – fin de citation. Ceci est terriblement vrai, mais pour l'ESC l'inverse l'est aussi : car j'ai envie de dire *qu'à l'Ecole des sciences criminelles, avec le doute croît le savoir.*

Mesdames et Messieurs, je n'en ai pas la preuve, mais je n'ai aucun doute, l'Ecole des sciences criminelles a un très bel avenir devant elle.

MERCI de votre attention.

D.A.